

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

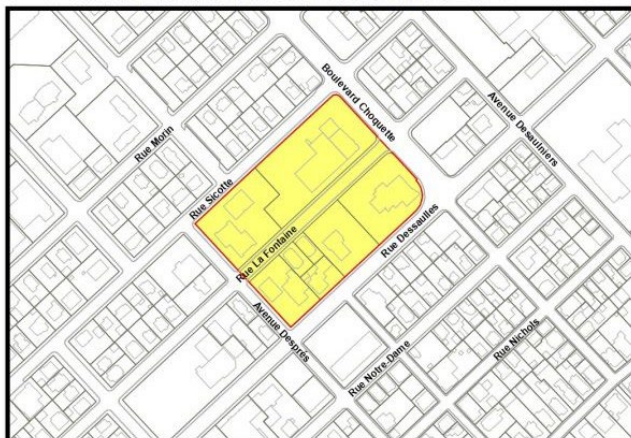
**RÈGLEMENT NUMÉRO 350-137 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 350 CONCERNANT LE RETRAIT
DE LA DISPOSITION SPÉCIALE SOUMETTANT LA ZONE 2149-M-04 AU
RÈGLEMENT NUMÉRO 500 SUR LES P.I.I.A.**

(District Hertel-Notre-Dame)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 350-137 par la résolution numéro 24-31, en date du 22 janvier 2024, tiendra une assemblée publique de consultation le **5 février 2024**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté vise à modifier la grille de spécifications de la zone 2149-M-04 pour y retirer la disposition spéciale imposant à cette zone l'obligation d'être assujettie au *Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

La zone concernée 2149-M-04 est située dans le district Hertel-Notre-Dame et délimitée par le boulevard Choquette, la rue Dessaulles, l'avenue Després et la rue Sicotte. Cette zone est illustrée sur le croquis ci-dessous :



Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ce projet peut communiquer avec la Division planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-778-8300, poste 8321.

Toute question relative au processus découlant du présent avis ou toute demande pour obtenir une copie du projet de règlement peut être adressée en communiquant avec le greffe de l'hôtel de ville au 450-778-8300, poste 8317. Le projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 23 janvier 2024.

La greffière de la Ville,



Crystel Poirier, L.L.L., OMA